

## **LIMINAIRE CDAS 11 avril 2013**

Tout d'abord nous tenons à rendre hommage à l'action de Patricia Ménage au sein du CDAS. Nous gardons d'elle le souvenir d'une personne impliquée, volontaire et pugnace qui n'a eu de cesse d'élever les débats tout au long son mandat.

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte général dégradé que ce soit sur le plan international, national ou ministériel que se tient cette séance.

Si vous vous félicitez du maintien de la subvention du BIL 59 alors même que les effectifs diminuent, nous tenons à apporter une analyse différente. Si les effectifs des actifs baissent eu égard à la RGPP puis de sa cousine la MAP, il demeure que l'action sociale concerne également les retraités et ayant cause et donc que le nombre de bénéficiaires reste stable. En outre, considérant l'inflation, la baisse généralisée du pouvoir d'achat et les besoins grandissant du recours aux services sociaux dus à des problèmes professionnels, c'est bel et bien un budget en baisse que nous subissons.

Des arbitrages deviennent donc nécessaires. Alors qu'au CDAS du 22 mai 2012 relatif au CRA 2011 réponse nous avait été faite que s'adjoindre les services d'une CESF ne présentait aucun intérêt du fait de la compétence reconnue du service social, il nous apparaît aujourd'hui plus que nécessaire, conformément aux orientations du CNAS 2013 qui plus est, d'inscrire ses vacations au détriment peut être des 7.134,00€ alloués aux sorties ONL et Casino. Soulignons que nous reconnaissons également la compétence du service social et apprécions son implication, nous constatons cependant que leur activité se situe au dessus de la moyenne nationale et que compter sur la seule bonne volonté de ces acteurs nous paraît ne plus suffire.

Ensuite, sur le plan de la prévention sociale, nous constatons que plus aucune action de prévention n'est inscrite au budget. Pour exemple dans le Rhône trois actions menées pour 1.100,00€.

Enfin, nous souhaitons une étude sur l'accessibilité des logements vacants dans le Nord. D'une part des agents nous ont remonté des problèmes de logement résolus avant même de connaître l'existence de ce parc immobilier. Se pose donc la question d'une meilleure information, peut être bien en amont de l'arrivée dans le département dès connaissance des affectations après CAP. D'autre part, nous demandons s'il est possible de mener une étude afin que les logements vacants puissent être attribués dans le Nord aux retraités.